





Communiqué de presse Paris, le 16 Février 2015

# La CPU, la CGE et la CDEFI réaffirment la nécessité de préserver les fonds de roulement des établissements d'enseignement supérieur

Au moment où chacun s'accorde à dire que l'Education est une priorité absolue en France, l'Etat s'apprête à prélever 100 millions d'euros dans les fonds de roulement des établissements d'enseignement supérieur, universités et grandes écoles, dépendant du Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le principe même du prélèvement envisagé s'inscrit en opposition complète avec la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur. Il nie l'autonomie des établissements, la responsabilité de leurs dirigeants, pénalise les bons gestionnaires et leur capacité à élaborer et conduire, au bénéfice des étudiants, une politique ambitieuse d'investissement favorable à la formation, la recherche et l'innovation.

La France, dont les dépenses publiques en faveur de l'Enseignement Supérieur ont baissé de 1.2 point entre 2000 et 2010 selon l'OCDE, ne peut pas hypothéquer plus longtemps l'avenir de sa jeunesse. C'est ce à quoi conduiraient les prélèvements envisagés.

Les Conférences de l'enseignement supérieur, CPU, CGE et CDEFI demandent que les fonds de roulement des établissements d'enseignement supérieur soient préservés. Elles rappellent la nécessité de sanctuariser effectivement l'enseignement supérieur dans les arbitrages.

#### À propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 213 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en grandes écoles de niveau Master et au delà. Organismes de formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et de recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les grandes écoles), les grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, sélection, ouverture internationale, accréditation des formations...). Les 213 grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formations et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

#### **Contacts Presse**

 $\label{localine} \begin{tabular}{ll} Lucille SIMON Tel: +33 / (0) 4 37 47 36 28, & +33 / (0) 6 33 21 48 66 & \\ \underline{lucille.simon@tbwa-corporate.com} \\ André BISMUTH, Tel: +33 / (0) 1.46.34.77.58 - \\ \underline{andre.bismuth@cge.asso.fr} \\ \end{tabular}$ 

### À propos de la CPU

La Conférence des présidents d'université (CPU) rassemble les dirigeants des 75 universités de notre pays, ainsi que ses 3 universités de technologie, 3 instituts nationaux polytechniques, 4 écoles normales supérieures, plusieurs grands établissements et l'ensemble des communautés d'universités et d'établissements. La CPU compte ainsi 129 membres et représente, grâce à ses liens avec les organismes et écoles, la plus grande part des forces d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation françaises.

Représentant plus d'1.4 million d'étudiants, la CPU est, depuis plus de 40 ans, force de proposition et de négociation sur toutes les questions universitaires auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de partenaires économiques et sociaux et d'institutions territoriales, nationales, et internationale. La CPU a de plus un rôle croissant envers la société et le grand public, afin de mieux faire connaître les universités, leurs débouchés et réussites, et les apports que doit permettre la recherche de haut niveau qui y est conduite, dans tous les champs de la connaissance.

#### **Contacts Presse**

Johanne FERRY-DELY: 01 44 32 90 03; 06 07 53 06 66; johanne.ferry-dely@cpu.fr

## À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs des établissements ou composantes d'établissement, publics ou privés, habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'ingénieur de l'Ecole française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Contacts presse:

Corinne Robert, 09 70 44 89 12, <u>crobert@noirsurblanc.com</u> Sandra Ammara, 01 41 43 72 74 / 06 79 92 71 34<u>sammara@noirsurblanc.com</u>